



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

**Direction Départementale des Territoires
et de la Mer**

Service Eau et Biodiversité

Affaire suivie par :

Jean-Michel DIGARCHER

Tél : 02.90.02.31.40

Rennes, le 25 mars 2015

**OBJET : Aménagement d'un parc naturel urbain, à Rennes. Demande de dérogation
« espèces animales protégées ».**

Note de présentation du dossier

Dans le cadre de son projet d'aménagement d'un parc naturel urbain sur le site des Prairies Saint-Martin, la Ville de Rennes sollicite, sur la base de l'article L. 411-2 (4°) du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées aux 1° et 3° de l'article L. 411-1 dudit code, pour :

- capture temporaire de spécimens avec relâcher dans la nature ;
- destruction de spécimens ;
- destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos de spécimens des espèces animales protégées suivantes :

Groupes d'espèces	Espèces impactées	
	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Amphibiens	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>
	Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>
Insectes	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
Mammifères chiroptères	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>
Oiseaux	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>

	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
	Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>
	Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Reptiles	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>
Mammifères terrestres	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>

Lors de l'instruction administrative du dossier, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne a émis un avis favorable sur cette demande.

Participation du public

En application de l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions administratives individuelles ayant une incidence sur l'environnement, le dossier de demande de dérogation sera consultable, du **25 mars au 8 avril 2015 inclus**, à la Direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine (DDTM 35), bâtiment « Le Morgat » (2^e étage, porte 212), 12, rue Maurice Fabre, à Rennes, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h. Le public pourra y déposer ses éventuelles observations ou les transmettre, dans ces délais, à la DDTM 35 par courrier ou par courriel, à l'adresse suivante :

ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr

À l'issue de la consultation du public, les éventuelles observations, qui s'avèreraient justifiées, seront prises en considération dans la rédaction de l'arrêté préfectoral portant décision.

Pour la Chef du Service Eau et Biodiversité,
Le Chef de l'unité Biodiversité

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Philippe HUERTAS

